

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	(— d ^e —) 1 fr. 25
» 2 ^e page	(— d ^e —) 2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A Genève: nous ne touchons pas encore au but! — L'espoir des nationalistes allemands et la riposte nécessaire des Alliés. — L'opinion anglaise reconnaît, un peu tard, la mauvaise foi des vaincus. — La guerre en Chine.

MM. Herriot, Mac Donald et Theunis sont à Genève avec l'intention de prendre une part active aux débats de la Société des Nations.

Parviendront-ils à trouver la formule permettant de résoudre le problème de la sécurité des nations ?

Ce serait un résultat heureux qui autoriserait un espoir sérieux pour la solution des deux autres questions angossantes : réparations et dettes interalliées.

Mais il y a loin des projets à la réalisation.

M. Mac Donald est gêné aujourd'hui dans son action. Ses compatriotes qui reconnaissent enfin, à l'heure actuelle — comme nous l'établissent un peu plus loin — la volonté défaillante de l'Allemagne, prennent ombrage de l'exécution du plan Dawes. Ils pensent que ce plan constitue une menace pour la prospérité du commerce et de l'industrie britanniques : « Le véritable danger pour nous, écrit le Daily Mail, vient du projet travailliste de remettre l'Allemagne sur ses pieds, la pourvoyant du crédit dont elle a besoin, et lui consentant un emprunt de 40 millions de livres or. La conséquence logique de ce projet est une concurrence allemande acharnée, dans toutes les branches de la manufacture, aux produits anglais. »

En outre, les Anglais redoutent pour eux les conséquences d'un accord commercial franco-allemand.

Il s'ensuit que M. Mac Donald n'a pas les coudees franches, qu'il doit songer à la situation précaire de son ministère et, par suite, son attitude à Genève manque d'allure. Il est contraint à trop de réserves pour obtenir le résultat souhaité par tous ; résultat qu'il a peut-être rendu plus difficile encore, par des appréciations regrettables sur la responsabilité de la guerre ou le partage de la Silésie...

Voici la première impression notée par le correspondant des « Débats » :

« Notons que la proposition britannique n'est pas exempte de vague, puisqu'elle paraît préconiser, outre la juridiction obligatoire de la Cour permanente de justice pour les conflits juridiques, la création d'autres organismes qui seraient chargés d'arbitrer les conflits politiques ou peut-être certains conflits politiques seulement. D'autre part, si elle montre le gouvernement britannique disposé à se rallier à ces deux principes, elle conditionne toute décision à un examen attentif des stipulations et des modalités. Autant dire que l'on ne peut pas attendre de cette assemblée qu'elle fasse autre chose que préparer le terrain pour une nouvelle et minutieuse étude. »

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons apprécier la riposte de M. Herriot, ce dernier ne devant parler qu'aujourd'hui. Mais de tous les discours déjà prononcés on peut, semble-t-il, conclure qu'on en est encore à la recherche des solutions qui, sans rallier l'unanimité, faciliteront l'adhésion des timorés et permettront d'espérer un accord de fait après l'accord de principe.

Nous ne touchons pas encore au but!!!

Les nationalistes allemands n'ont cédé, au Reichstag, lors du vote du plan Dawes, qu'en raison de certaines promesses — à eux faites par le chancelier. Notamment une place serait réservée, dans le ministère, à deux représentants du parti nationaliste.

Cette transformation du ministère est de nature à inquiéter les Alliés. Quelle confiance pourrait-on avoir dans un gouvernement qui s'adjointrait des collaborateurs dont les journaux tiennent des propos comme ceux-ci, publiés par la Deutsche Zeitung, journal nationaliste de Berlin : « Par sa promiscuité avec les noirs, la France empoisonnait son sang,

mais sa lourde frivolité, sans exemple parmi les autres nations, est également venimeuse. C'est à cause de la France que le sang coule toujours, sans cesse, dans le monde dévasté par la guerre. Aussi l'Europe périt-elle si le nouvel empire allemand ne surgit pas. C'est pour cela que nous aspirons avec fanatisme au troisième Reich qui ressuscitera la grande Allemagne. C'est pour cela que nous aspirons au pouvoir, afin d'imposer de nouveau à la nation allemande le service militaire obligatoire. C'est pour cela que nous allumons des foyers d'incendie partout où une lâcheté se répand. C'est pour cela que nous nous saisissons de Nibelung, notre âme de Viking, notre cœur toujours chevaleresque, toujours prêt à de nouveaux combats. C'est pour cela que nous prêchons infatigablement la vengeance contre les Welches qui se sont installés sur notre territoire pour corrompre l'honnête peuple allemand. »

Il faut faire la discrimination entre l'Allemagne démocratique et l'Allemagne impérialiste, prétendent les journaux du Cartel. Soit ! Mais n'est-ce pas M. Marx lui-même, chancelier allemand, représentant des groupements démocratiques, qui veut la suppression de l'article du Traité de Versailles affirmant la culpabilité de Berlin dans le déclenchement de la guerre ?

Comme l'a excellemment dit M. Hyman, dans son discours inaugural à la réunion de Genève, il n'y aura pas de désarmement moral, ni par conséquent, de désarmement matériel possible si le peuple allemand n'est pas enfin exactement instruit des événements de l'été 1914.

Commentant le discours de M. Hyman, notre confrère Auguste Gavaïn écrit avec raison :

Au moment où les délégués de trente-quatre Etats sont réunis dans l'espoir de prévenir toute guerre future, il serait bon que l'Allemagne fût solennellement avertie des responsabilités de ses gouvernements. Puisque le chancelier Marx a saisi les Cabinets de sa proclamation, il importe que les Cabinets alliés se concertent pour rédiger une réponse qui, sans entrer dans les détails, ne se borne pas à se référer à l'aveu contenu dans le traité de Versailles, et fixe les traits essentiels d'une controverse qui risque d'ensanglanter de nouveau le monde.

Aidons, par un acte de cette nature, les Allemands de bonne foi — il y en a — qui, comme von Gerlach, dans la Welt am Montag, essaient d'ouvrir les yeux de leurs compatriotes :

« Objectivement, écrit von Gerlach, il me semble inexact de contester que l'Allemagne ait provoqué la guerre mondiale par son agression ; mais en ce moment, la chose est d'une importance secondaire. La question essentielle est la suivante : quelle impression ont dû éprouver MM. Herriot, Mac Donald et Coolidge, lorsque, à la veille de la signature du pacte de Londres, une pierre a été arrachée à l'édifice versaillais ?

« Le gouvernement du Reich déclare qu'il ne reconnaît plus l'article 231 du traité. L'étranger ne se trouvera-t-il pas amené tout naturellement à se poser cette question : quel va être maintenant l'article de ce traité que l'Allemagne refusera de reconnaître ?

« Cette déclaration gouvernementale ne nous est d'aucune utilité ; par contre, elle peut nous porter un préjudice considérable en réveillant la méfiance du monde entier. »

Voilà au moins un Allemand qui a une vision nette des réalités !...

Le Daily Mail, un des plus grands journaux de Londres écrit :

« Les préparatifs sont déjà faits pour la souscription à l'emprunt de 40.000.000 de livres octroyé à l'Allemagne. Nous avons déjà expliqué les raisons politiques et financières qui militent contre cette tentative de lever en Angleterre de l'argent pour un pays riche qui peut, s'il le veut, user des énormes capitaux qu'il a cachés à l'étranger. Nous redirons qu'à cet emprunt il n'y a aucune garantie, que l'Allemagne ayant protesté contre l'accord de Londres, elle pourra au jour qui lui plaira répudier cet emprunt, sous le prétexte qu'elle n'a signé que sous menace de la force. »

Résumons :
L'Allemagne est un pays riche ;
Elle a d'énormes capitaux cachés à l'étranger ;

Elle cherchera à répudier sa dette !...

Quand les journaux français tenaient les mêmes propos, la presse anglaise protestait avec indignation.

Aujourd'hui que l'accord de Londres risque de gêner le commerce britannique, la presse d'Outre-Manche juge plus sagement la mauvaise foi des vaincus...

Mais si l'Allemagne est riche, si elle a à l'étranger d'énormes capitaux, pourquoi ne pas l'avoir contrainte aux versements prévus par les accords alliés.

Si l'Angleterre n'avait pas contre-carré tous les projets de Paris, les Allemands se seraient exécutés.

Si la situation est, aujourd'hui, plus mauvaise pour les Alliés, c'est l'Angleterre seule qui en est responsable.

Sa déconvenue et les difficultés qu'elle prévoit, pour son commerce et son industrie, sont son œuvre !...

L'anarchie la plus confuse paraît régner en Chine. Il y a rivalité entre les gouverneurs militaires des provinces et plus particulièrement entre les gouverneurs du Nord et ceux du Sud.

Ou-Pei-Fou, qui est à la tête de la région de Pékin a déclaré qu'il veut soumettre la Chine du Sud et rétablir l'unité du pays.

Le gouverneur du Sud riposte que l'idée de réaliser par la force l'unité de la Chine est absurde, que le gouvernement de Pékin est illégal et qu'à son avis les provinces doivent être libres de s'administrer à leur gré.

Conclusion : la guerre est déclenchée entre les provinces du Nord et celles du Sud. Les nations européennes ont immédiatement pris des mesures pour sauvegarder la vie des étrangers, en particulier à Changhaï où la France a envoyé deux croiseurs.

Il est à craindre que les hostilités ne prennent rapidement une grande extension...

Quelle que soit l'importance des problèmes qui retiennent notre attention en Europe, dit notre confrère des Débats, nous ne devons pas perdre de vue ce qui se passe dans cette Chine énorme et surpeuplée. C'est peut-être dans les régions de l'Extrême-Orient et du Pacifique que se produiront les plus grands événements politiques dans la période où nous sommes entrés.

INFORMATIONS

En Allemagne

Sur le Rhin

Conformément aux décisions prises par la Conférence de Londres, et comme suite à la constatation faite par la commission des réparations du vote des lois allemandes nécessaires à l'application du plan Dawes, la Haute Commission interalliée des territoires rhénans s'est réunie sous la présidence de M. Tirard, haut commissaire de France, et a décidé, la promulgation immédiate de cinq ordonnances.

La première de ces ordonnances édicte la suppression des perceptions douanières à la limite orientale des territoires occupés, à la date du 9 septembre.

La deuxième rétablit la liberté de circulation des personnes entre les territoires occupés et l'Allemagne non occupée.

La troisième ordonnance rétablit la liberté de circulation des autos. Ces deux derniers textes seront exécutés immédiatement.

La quatrième ordonnance supprime les mesures spéciales qui avaient été édictées par la Haute Commission concernant les patentes des marins circulant sur le Rhin.

La cinquième ordonnance abroge diverses dispositions relatives à la circulation du « notgeld » dans les territoires occupés.

Les communistes devant le Conseil de guerre de Wiesbaden

Les communistes, accusés de propagande antimilitariste et qui ont été mis en liberté provisoire le 31 août, ont comparu jeudi matin devant le Conseil de guerre du 30^e corps d'armée, à Wiesbaden.

M. André Berthoin, député communiste, au banc de la défense, fait ressortir l'importance de l'arrêt qui va être rendu. Le communiste Assenmaer, au nom de ses camarades, lit

ensuite une courte déclaration, disant notamment qu'ils étaient et resteraient communistes ; puis lecture du jugement est donnée.

L'accord signé à Londres, entre les gouvernements alliés et le gouvernement allemand, ayant force de loi, le bénéfice de la loi d'amnistie leur est accordé en vertu de l'article 7 de cet accord, stipulant qu'aucune poursuite ne peut être exercée pour fait politique.

L'exportation des produits de la Sarre

D'après un communiqué de Sarrebruck, la commission gouvernementale de la Sarre avait fait agir le gouvernement français auprès des différents pays étrangers, afin que les marchandises d'origine sarroise jouissent des mêmes avantages douaniers que les marchandises françaises.

Plusieurs Etats ont déjà répondu favorablement. L'Angleterre, notamment, a déjà, depuis le 19 août, appliqué à la Sarre le même tarif qu'à la France. La Suisse a également accepté en principe, mais exige une autorisation spéciale d'importation pour prévenir l'introduction frauduleuse de marchandises allemandes sous des marques sarroises. L'autorisation cependant sera accordée sans difficulté et sans délai.

A Genève

L'Assemblée de la Société des Nations a eu lieu jeudi à Genève. Les délégations étaient au complet, quand M. Mac Donald monta à la tribune, salué par de frénétiques applaudissements.

M. Mac Donald a voulu exposer, dans son discours, le point de vue britannique : les armements, rejet du projet d'assistance mutuelle ; nouvel examen de la question de sécurité.

Avant tout, création d'une cour d'arbitrage. Application des accords navals de Washington.

Dans un an, convocation en Europe, par la S. D. N., d'une Conférence du désarmement terrestre, qui serait préparée par une commission.

Le Premier anglais se prononce pour l'admission urgente de l'Allemagne à la S. D. N. Il provoque quelque surprise en qualifiant d'erreur le règlement de la Haute-Silésie et en parlant des difficultés d'établir les responsabilités de la dernière guerre.

Le premier ministre britannique termine ainsi :

« En organisant même des systèmes défensifs, on détruit les chances de paix ; le seul moyen d'échapper à la catastrophe, c'est l'institution de l'arbitrage. »

Lorsque l'arbitrage sera établi, toutes les nations leveront les yeux vers la S. D. N. parce qu'elles sauront qu'elle se compose d'hommes et de gouvernements justes.

Telle est la politique de l'empire britannique à laquelle il invite tous les Etats à collaborer. »

L'Angleterre et l'emprunt allemand

Le Daily Telegraph écrit qu'il n'a jamais été envisagé que l'Angleterre dut souscrire à plus de 25 0/0 de l'emprunt allemand, soit environ 10 millions de livres sterling.

« Etant donné, ajoute ce journal, que les Allemands et les neutres retireront de cette opération les principaux bénéfices, il n'y a aucune raison pour que le continent européen ne contribue pas à cet emprunt dans une proportion égale à l'Angleterre. »

De son côté, le Financial Times croit savoir que l'Angleterre souscrira à l'emprunt allemand pour une somme de 16 millions de livres sterling. Les Etats-Unis souscriront pour 20 millions de livres sterling.

Le commerce britannique et le traité germano-espagnol

Les industriels britanniques estiment que le traité de commerce, conclu récemment entre l'Espagne et l'Allemagne, occasionnera à l'Angleterre une perte de 10 millions de livres sterling.

Il y a 3 ans, les Anglais paraissent fermement établis, sur les marchés espagnols, mais peu à peu ils se virent évincés par les Alle-

mands. Le traité qui vient d'être conclu, ne fera qu'accroître cette tendance qui cause beaucoup de tort au commerce extérieur de la Grande-Bretagne.

Le conflit anglo-égyptien

La répression au Soudan

Le correspondant de l'agence Reuter à Kartoum a appris d'une source digne de foi que l'on fait des perquisitions chez des personnes soupçonnées d'appartenir à l'organisation dite « Société du drapeau blanc » et que plusieurs arrestations ont été opérées. La raison de cette mesure est que la société conspire contre l'administration et contre le statu quo.

Le correspondant de l'agence Reuter a assisté, jeudi, 4 août, à l'arrestation de deux Egyptiens qui sont fonctionnaires du gouvernement et dont l'un d'eux même est greffier en chef de la cour d'appel. On assure que l'on prépare d'autres arrestations.

Menaces en Egypte

Presque tous les journaux de Londres tiennent un langage menaçant pour l'Egypte.

Le Daily Chronicle écrit :

L'Egypte n'a aucun droit sur le Soudan ; tout au contraire, le passé ne fait que témoigner de son incapacité. La Grande-Bretagne a donné au Soudan la sécurité. Plus vite sera réalisée l'expulsion des fonctionnaires et des soldats séditieux, mieux cela vaudra.

La Westminster Gazette dit :

L'Egypte, en se révoltant, pensait qu'elle nous obligerait à faire des concessions, il est enfin temps qu'elle comprenne que l'Angleterre ne peut et ne doit pas lui donner le Soudan.

Incident de frontière gréco-bulgare

Le bureau de presse bulgare communique la dépêche suivante de Sofia : « Le 1^{er} septembre, à 8 heures du soir, quatre soldats grecs et un civil, tous armés, ont franchi la frontière, près du poste n° 7, et ont pénétré à deux kilomètres de profondeur en territoire bulgare. Ils ont tenté d'emmener en territoire grec un troupeau de bétail, près du village de Monastir. Surpris par les soldats du poste bulgare et sommés de s'arrêter, les soldats grecs ont ouvert le feu auquel les soldats bulgares ont riposté. Deux soldats grecs ont été tués ; les autres se sont enfuis. »

Au Maroc espagnol

Une note du Directoire précise qu'en ce moment il ne s'agit pas d'étudier le problème marocain, ni celui du protectorat, ni le plan des positions qui doivent être établies ou évacuées.

Le communiqué ajoute :

« Il s'agit de faire face à un soulèvement général des indigènes, qui place dans une situation périlleuse les positions qu'occupent nos soldats. »

« C'est simplement la guerre, et il faut répondre par la guerre, non seulement par décorum, mais par sentiment de solidarité et d'instinct de la conservation. »

« En présence d'une telle situation, aucun mot, aucun commentaire, qui porterait atteinte au moral des troupes, à l'autorité du gouvernement et au prestige du commandement, ne saurait être toléré. »

Une proclamation d'Abd-el-Krim

Abd-el-Krim a envoyé aux tribus du Djehala, une proclamation dans laquelle il fait état des déclarations du général Primo de Rivera, sur la nécessité d'un repli général et conclut en disant que le moment est venu d'expulser les Chrétiens du Maroc.

En Chine

Les troupes du Kiang-Sou, comprenant 10.000 hommes, avaient attaqué les forces du Tché-Kiang et gagné trois kilomètres.

Le 3 août, de nouveaux combats ont signalés. Les troupes du Kiang-Sou seraient en pleine retraite, poursuivies de près par leurs adversaires. Les pertes sont nombreuses.

C'est à Kwang-Tu, à douze milles de Shanghai, le long de la voie ferrée Shanghai-Nankin, qu'un violent combat s'est produit à l'aube entre les troupes des gouverneurs militaires du Tché-Kiang et du Kiang-Tu.

La colonie étrangère de Shanghai

Les hostilités entre le Tché-Kiang et le Kiang-Su n'ont pas jusqu'ici été de grande importance et ne causent pas de grandes inquiétudes à la colonie étrangère, étant donné que cinq navires de guerre anglais, sept navires de guerre américains, quatre navires de guerre japonais, deux navires de guerre italien sont déjà mouillés en vue de Shanghai. De plus, une forte portion de la flotte japonaise se trouve à Sasebo, c'est-à-dire à vingt heures de distance de Shanghai.

On laissera pénétrer dans les concessions étrangères les réfugiés et les soldats sans armes, pourvu toutefois que le nombre n'en soit pas trop considérable et ne devienne pas une gêne.

Invasion de souris en Russie

Toute la région des districts de Podolsk et de Volhynie, dans l'Ouest de la Russie, est infestée d'immenses armées de souris des champs, qui, lentement, mais sans arrêt, marchent dans la direction de la frontière polonaise.

« L'armée des souris, écrit un correspondant de la Pravda, est visible à une distance de huit kilomètres, à cause des milliers de corbeaux, hérons et cigognes, qui survolent ce banquet mouvant. La nuit, les hiboux et les renards ravagent ces hordes dont le nombre semble augmenter au fur et à mesure qu'elles avancent à travers le pays. »

« Cette armée avance sur un front de un kilomètre et demi, et sur une profondeur de trois kilomètres. Les populations des villages sur la route que suit cette invasion sont obligées d'évacuer leurs demeures et de s'enfuir. »

CHRONIQUE LOCALE

BELLE MENTALITÉ !!!

On nous communique une lettre adressée par le propriétaire d'un immeuble à un locataire éventuel.

Celui-ci, après les discussions, les tractations normales, pour la location d'un appartement dans cet immeuble, reçut une lettre dans laquelle le propriétaire lui annonçait que tous pourparlers, toutes tractations étaient rompus.

Motif ? Parce que le locataire faisait partie du « Syndicat des locataires. »

« Si les locataires, dit ce proprio, ont le droit de défendre leurs intérêts, les propriétaires ont également le droit de défendre les leurs. »

C'est très juste. Mais, paraît-il, une parente du proprio déclara : « C'est du joli monde que nous allons prendre comme locataires ! »

Des locataires syndiqués, ce n'est pas du joli monde ! Si nous étions syndiqués, cette appréciation, ne nous plairait guère, et elle n'a pas plus à la personne qui en a été l'objet.

Seulement, le locataire syndiqué a appris que le propriétaire qui occupe une fonction est un syndicaliste. L'appréciation de ce propriétaire paraît donc très risquée.

Eh bien, le locataire a été outré ; il nous a conté, avec indignation, son histoire. Et nous avons ri de bon cœur.

« Comment, mais vous êtes assez naïf pour croire que les syndiqués sont des gens qui défendent les intérêts des autres syndiqués ? Farceur ! Les syndiqués fonctionnaires soutiennent leurs desiderata de fonctionnaire ; mais s'ils sont propriétaires ils se moquent bien des intérêts des locataires. En principe, un syndiqué ne reconnaît que son syndicat ; celui dont fait partie le voisin ne l'intéresse pas. Ça c'est de l'histoire courante, connue, vécut ! »

Notre interlocuteur ne pouvait calmer son indignation.

— Tenez, nous allons vous conter un fait tout récent. Vous serez peut-être édifié sur la mentalité de certains gens qui, sur le forum, font profession d'altruisme, mais qui dans

leur home sont d'insolents exploi-

teurs. Il y a quelque temps, un proprié- taire vint nous trouver pour nous demander la marche à suivre afin d'obtenir l'expulsion d'un locataire qui occupait dans un de ses immeu- bles une chambre dont le loyer était de... 5 francs par mois !

Ce locataire n'avait pas payé de- puis 2 mois et le propriétaire avait trouvé un autre misérable qui lui of- frait 7 francs de cette chambre.

Le renseignement fut vite donné : « Comment, monsieur, vous qui êtes un syndicaliste ardent, qui clamez partout vos sentiments humanitaires, qui prêchez la haine du proprio, du « bourgeois », de l'« espéculateur », c'est vous qui me demandez conseil pour chasser un misérable qui occu- pe dans votre caserne, une chambre de 5 fr. par mois, parce que ce mal- heureux vous doit 10 francs ? Allez chez le juge ! »

Il s'y rendit, certainement ! La conclusion de tout ceci, est que tous les syndiqués, qui hurlent leur altruisme, ne sont sincères que pour obtenir des avantages.

Mais si, propriétaires ou patrons, ils sont en face de syndiqués qui ré- clament des avantages, eh bien, tout change : ces syndiqués ne sont que des rien qui vaillent, du sale monde.

Telle est la mentalité d'un tas d'in- dividus qui soulèvent réclamaçons, protestations, revendications, pour profiter indûment de faveurs, de pré- bendes, et qui qualifient d'exploit- teurs, de mercantis, de sale monde, ceux auxquels ils sont obligés de payer ce qu'ils doivent.

Vraiment, cette histoire du prop- riétaire syndicaliste refusant de louer un appartement à un locataire syndicaliste ; et cette histoire de propriétaire partisan de l'expropriation pure et simple, chassant un loca- taire qui lui doit 10 francs ; est-ce que cela n'est pas superbe et ne dé- note pas une belle mentalité ?

LOUIS BONNET.

UNE DÉMISSION

M. Jean Gautier, sous-préfet de Châteaulin, vient d'adresser dans les termes suivants sa démission au mi- nistre de l'intérieur :

« Refusant de soutenir la politi- que du Cartel des Gauches, suivie par le gouvernement actuel sous le con- trôle de M. Léon Blum, je vous prie de prendre et de me donner acte de ma démission. »

Eh bien ! la lecture de cette lettre de démission ne nous a pas donné le frisson.

Nous nous sommes simplement dit : « Tiens, voilà un sous-préfet qui a assez de l'Administration, et qui se croit obligé, en la quittant, de faire claquer les portes. »

Le cas de ce sous-préfet est plutôt rare, et, puis, il ne signifie rien, pour la raison bien simple, que ce sous- préfet ne doit pas avoir besoin de sa solde pour vivre.

Toutefois ce geste a du bon : il de- vrait suggérer au ministre de l'inté- rieur de rédiger une circulaire à l'adresse de messieurs les sous-pré- fets, les invitant à « affirmer sur l'honneur qu'ils ont pour le Gouver- nement dévouement et affection sans bornes ! »

Hum ! ce serait de l'impérialisme, cela ! Ou bien, le ministre de l'intérieur devrait prendre une décision par la- quelle il déciderait que le poste de sous-préfet de Châteaulin, ne sera pas pourvu de titulaire.

Et ce serait, alors, un achemine- ment vers la suppression des sous- préfets !

Le sous-préfet de Châteaulin au- rait droit, ainsi, à la reconnaissance des contribuables, de ceux qui ne cessent de réclamer la compression des dépenses, la suppression des em- plois inutiles.

Et pourquoi, après tout, ce geste ne serait-il pas fait par les inno- mbrables inutiles qui peuplent toutes les administrations et qui, chaque jour, deviennent les pires adversaires de ces administrations ?

Quand un employé dans l'indus- trie a à se plaindre du patron, il s'en va.

Pourquoi la plupart des fonction- naires rouspéteurs et bien appointés, ne feraient-ils pas de même ?

L'agriculture y gagnerait des bras : la vie chère serait, du coup, atténuée par l'économie réalisée sur les traite- ments que l'Etat ne paierait pas et par une production de céréales plus abondante.

Mais le sous-préfet de Châteaulin n'aura pas d'imitateurs : c'est très regrettable, pour le budget !

LOUIS BONNET.

Distinction honorifique

Notre distingué compatriote M. Raoul Labry, ancien professeur au lycée Gambetta, proviseur du lycée de Laon, est nommé officier de l'ins- truction publique.

Nous adressons nos félicitations à M. Labry.

Enseignement primaire

M. Pajean, instituteur à Talence (Gironde) est délégué dans les fon- ctions de professeur (ordre des scien- ces) à l'Ecole primaire supérieure de Luzech, en remplacement de M. Du- meaux, mis à la retraite.

Gendarmerie

M. Saumat, gendarme à Montcuq, est nommé, sur sa demande, à Cahors.

Postes

M. Capy est nommé facteur rural à St-Denis-Martel, en remplacement de M. Verdié.

M. Verdié est nommé facteur rural à Martel en remplacement de M. Hugon, démissionnaire.

M. Cassan, est nommé facteur rural à Teyssieu, en remplacement de M. Izorche, nommé à Bétaille.

Recette auxiliaire

La recette auxiliaire rurale des postes créée à Larroque-des-Arcs sera mise en activité le 1^{er} octobre prochain.

Inspection académique

L'inspection académique commu- nique la note suivante :

« Le recrutement des écoles nor- males d'instituteurs du ressort de l'Académie de Toulouse a été complé- tement assuré, sauf en ce qui concerne l'école normale d'institu- teurs d'Auch, section des Hautes- Pyrénées, où sept places sont restées vacantes.

« Un deuxième concours d'entrée dans cette école (section des Hautes- Pyrénées) aura lieu à Auch le 2 oc- tobre prochain. Pour l'inscription (clôture du registre le 22 septembre), s'adresser à l'inspection académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors, Conseiller gé- néral de St-Céré, croit devoir porter à la connaissance de ses administrés et amis que le 2 octobre prochain, St-Céré inaugurera un monument à la mémoire et à la gloire de M. Bour- seul, un des nôtres, inventeur réel du téléphone, dont le nom illustre l'Administration et nos monopoles.

Il invite le plus grand nombre pos- sible de Cadurciens à saisir cette oc- casion pour faire le voyage de St-Céré et la prie de s'inscrire aux bu- reaux de la Mairie pour permettre l'organisation à l'avance de trans- ports en commun.

Mort d'un aviateur

Les journaux publient la triste nouvelle suivante :

Le capitaine aviateur Reibel, fils du général Reibel, a fait une chute en atterrissant au plateau de Mal- zéville et s'est tué.

Il se préparait, avec les groupes du 2^e régiment auquel il appartient, à se rendre aux manœuvres. Il venait de décoller sur le terrain de Malzé- ville et amorça presque immédiate- ment un virage. Par suite d'une per- te de vitesse, l'appareil glissa sur l'aile et alla s'écraser sur le sol.

Le capitaine Reibel fut immédiate- ment déposé et transporté à l'hôpi- tal militaire, mais il expira en cours de route. L'officier aviateur était âgé de vingt-sept ans.

Son père a été immédiatement pré- venu.

Le capitaine aviateur Reibel était le fils du général Reibel, ancien co- lonel du 7^e d'infanterie. La popula- tion cadurcienne qui a connu ce dis- tingué chef et qui a gardé de lui un excellent souvenir n'apprendra pas sans émotion le terrible malheur qui le frappe.

Nous adressons à M. le général Reibel et à sa famille nos bien vives condoléances.

Conseil municipal dissous

Toutes les tentatives faites par le Conseil municipal de la commune de Cénévières pour procéder à l'élec- tion du maire étant demeurées sans résultat, un décret publié par l'Of- ficiel prononce la dissolution de cette Assemblée.

L'élève chauffeur débute mal

Vendredi matin, à Regourd, M. Teyssonnières, le sympathique ingé- nieur des mines, faisait passer l'exa- men aux chauffeurs d'auto en vue de leur délivrer le permis de conduire, lorsque l'auto menée par un élève, M. B..., entrepreneur, vint buter M. Teyssonnières qui fut renversé.

Heureusement l'auto marchait len- tement. Le chauffeur qui se trouvait aux côtés de M. B... put arrêter aus- sitôt la machine.

Néanmoins, une roue heurta la tête de M. Teyssonnières, mais sans gra- vité.

M. Teyssonnières a reçu des soins pressés à la pharmacie Artigues où il avait été transporté.

Nous apprenons avec une vive sa- tisfaction que l'état de M. Teysson- nières est tout à fait satisfaisant. M. Teyssonnières a pu reprendre son service d'inspection samedi matin.

Accident de motocyclette

Jeudi soir, vers 6 h. 1/2, le fac- teur de Saint-Martin-Labouval arri- vait à Cahors à motocyclette, lors- que à proximité du garage de l'Avi- ron, il fut pris d'un malaise et tom- ba sur la route.

Heureusement que la motocyclette marchait à faible allure. Relevé par des passants, et transporté chez M. Orlicq, pharmacien, il reçut les soins que nécessitait son état qui est sans gravité.

Union amicale des cheminots retraités

Une réunion générale aura lieu le 7 courant à 2 h. précises, dans une salle de la Mairie.

Tous les agents retraités, ou en

activité de service, qu'ils fassent ou non partie de la société, sont priés d'assister à cette réunion.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort d'un excellent serviteur de notre ville, M. Urbain Alayrac, garde- champêtre, décédé à l'âge de 61 ans.

Pendant de longues années, M. Alayrac fut agent de police et garde- champêtre et assura son service avec dévouement.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Nous apprenons également le deuil cruel qui vient de frapper Mme Brassier, veuve du regretté, receveur des indirectes de Cahors, en la per- sonne de son père, M. Calmon, décédé à l'âge de 80 ans.

Nous prions Mme Brassier et ses enfants, et la famille de recevoir l'ex- pression de nos sincères condoléances.

Fête de Labéraudie

La jeunesse de Labéraudie a l'honneur de prévenir le public Ca- durcien et les communes voisines que sa fête annuelle aura lieu comme les années précédentes les 12, 13 et 14 septembre.

Le programme qui paraît être des mieux choisis sera donné ultérieure- ment.

Le Comité.

Fête de Regourd

Comme nous l'avons déjà annoncé, la jeunesse de Regourd organise sa fête annuelle pour les 7 et 8 septem- bre. Le programme des mieux choi- sis est ainsi composé :

Dimanche, 7 : à 11 heures, départ en musique (place des Mobiles) ; à 11 h. 30, distribution de bouquets et aubade aux habitants ; à 16 h., grand bal de jour ; à 21 h., grand bal de nuit ; à minuit grande farandole.

Lundi, 8 : à 15 heures, jeux divers ; à 21 heures, grand bal de nuit ; à minuit, grande farandole d'adieux.

Un service d'auto sera assuré dur- ant ces deux jours de fêtes. Le programme sera exécuté à l'heure légale.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Le Comité ne répond pas des ac- cidents.

Le Comité.

Concours

Le concours de la race ovine des « Bas-Plateaux-du-Quercy » a eu lieu à Concots le dimanche 31 août sous la présidence de M. l'inspecteur gé- néral de l'Agriculture. Le Jury était en outre formé par MM. Lafont, Direc- teur des services agricoles ; Calmels, Président de la Société d'Agriculture ; Brel, propriétaire à Raux ; Conté, propriétaire à Concots. Voici le pal- marès :

1^{re} CATEGORIE. — 1^{re} Section Agneaux
1^{er} prix 75 fr., M. Bonnac à Crégols.
2^e — 70 — Rives à Cieurac.
3^e — 70 — Fourès à Concots.
4^e — 65 — Delhaic à Cremps.
5^e — 60 — Andissac à Concots.
6^e — 55 — Liauz à Concots.
7^e — 50 — Sembel à Cremps.
8^e — 45 — Doumer à Cremps.
9^e — 40 — Lagarde A. à Limogne.
Prix s. 30 — Dajeau à Concots.
30 — Bonnac à Concots.
30 — Flaujac à Concots.
20 — Lagarde C. à Limogne.
20 — Vergnet à Crégols.

1^{re} CATEGORIE. — 2^e Section Agnelles
1^{er} prix 50 fr., M. Vidailiac à Saillac.
2^e — 45 — Réservé.
3^e — 40 — Gayette Jean à Aujols.
4^e — 35 — Fourès à Concots.
5^e — 30 — Sembel à Cremps.
6^e — 25 — Andissac à Concots.
7^e — 20 — Lasfarguette à Crégols.
8^e — 15 — Bonnac à Crégols.
9^e — 15 — Bach à Concots.
10 — Bonnac à Concots.

2^e CATEGORIE. — 1^{re} Section Antennas
1^{er} prix 100 fr., M. Fourès à Concots.
2^e — 80 — Dajeau à Concots.
3^e — 80 — Rouelle à Cremps.
4^e — 70 — Réservé.
5^e — 60 — Rives à Cieurac.
6^e — 50 — Pélissié à Limogne.
7^e — 40 — Dajeau à Limogne.
8^e — 40 — Andissac à Concots.
9^e — 30 — Olié à Beauregard.
Prix s. 25 — Gayette à Aujols.
20 — Vergnet à Crégols.

2^e CATEGORIE. — 2^e Section Antennas
1^{er} prix 75 fr., M. Fourès à Concots.
2^e — 70 — Réservé.
3^e — 65 — Miquel à Cremps.
4^e — 60 — Rigouste à Crégols.
5^e — 55 — Flaujac à Concots.
6^e — 50 — Bonnac à Crégols.
7^e — 45 — Oursival à Escamps.
8^e — 45 — Bonnac à Concots.
9^e — 40 — Sembel à Cremps.

3^e CATEGORIE. — 1^{re} Section Bédiers de 2 à 4 ans
1^{er} prix 100 fr., M. Fourès à Concots.
2^e — 80 — Miquel à Cremps.
3^e — 80 — Faysse Jean à Aujols.
4^e — 70 — Réservé.
5^e — 60 — Cavallé à Bach.
6^e — 50 — Gayette à Aujols.
7^e — 45 — Oursival à Escamps.
8^e — 40 — Lafarguette à Crégols.

3^e CATEGORIE. — 2^e Section Bredis de 2 à 4 ans
1^{er} prix 100 fr., M. Fourès à Concots.
2^e — 80 — Bonnac à Crégols.
3^e — 80 — Liauz à Concots.
4^e — 70 — Vergnet à Crégols.
5^e — 60 — Rives à Cieurac.
6^e — 50 — Bonnac à Concots.
7^e — 45 — Andissac à Concots.
8^e — 40 — Oursival à Escamps.
Prix s. 30 — Miquel à Cremps.
30 — Gayette à Aujols.

Prix d'honneur de l'ensemble du Con- cours à l'exposant qui a obtenu le maxi- mum de points dans les trois catégories, médaille d'argent offerte par M. le Mi-

nistre de l'Agriculture au nom du Gouver- nement de la République, à M. Fourès, métrayer à Concots.

Prix d'honneur de la 2^e catégorie, 1^{re} section, médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République, à M. Dajeau à Concots.

Prix d'honneur de la 2^e catégorie, 2^e section, médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République, à M. Gayette à Aujols.

Médaille de bronze offerte par M. le Mi- nistre de l'Agriculture au nom du Gouver- nement de la République, à M. Bonnac à Crégols.

Accidents du travail

En voulant décrocher le côté droit de la machine n. 5838, l'apprenti Paul Pécharman, 18 ans, de l'atelier du dépôt du P. O. de Cahors, demeurant 8, rue Nationale, a reçu sur le pied gauche l'appareil à décrocher qu'il portait sur l'épaule, qui a déter- miné une contusion qui l'empê- chera de reprendre son travail avant six jours.

— Un ouvrier du dépôt du P. O. de Cahors, Paul Roudin, 34 ans, demeurant 23, rue Saint-Urcisse, aidait à passer une roue sur un appareil, lorsqu'en levant le levier d'en- clanchement, son pied glissa, il tom- ba sur le bord de la cage de l'esca- lier et se contusionna la cuisse gau- che. Un repos de quinze jours lui sera nécessaire.

— En démontant les boîtes de la roue H. P. de la machine 6009, l'ouvrier Pascal Arramandy, 31 ans, du dépôt du P. O. de Cahors, demeurant Côte-des-Evêques, s'est fait une coupure à la main gauche, qui en- traînera une incapacité de travail de quatre jours.

— Un dégorgeant, dans la fosse à piquer le cendrier de la machine 4195, le nommé Frédéric Séval, chauffeur au dépôt du P. O. de Ca- hors, demeurant rue de la Chantrerie, s'est fait une déchirure des mus- cles de la région dorso-lombaire, qui nécessitera un repos de dix jours.

En démontant le piston d'une pompe, le jeune Jean Bouquet, appren- ti forgeron à la Compagnie du gaz et d'électricité, demeurant 44, rue des Remparts, a eu le pouce de la main droite coincé entre le piston et le corps de pompe. Son état ne lui permettra pas de reprendre son tra- vail avant huit jours.

Le nommé Eugène Alix, 62 ans, manoeuvre à la Compagnie du gaz et d'électricité demeurant 15, Impasse Saint-Urcisse, venait de dételier son cheval, lorsqu'en lui enlevant le col- lier, l'animal lui posa son sabot sur le pied droit, ce qui lui occasionna une contusion au gros orteil avec perte de l'ongle.

Cette blessure entraînera une inca- pacité de travail de dix jours envi- ron.

Mauvais payeur

Un ouvrier espagnol travaillant sur les chantiers de la ligne Cahors-Moissac refusa de payer le montant de la pension au patron du restau- rant de la rue de l'Université.

Les gendarmes informés, firent taire le mauvais payeur qui menait grand tapage, mais ils ne purent pas le faire payer, le fait de ne pas ré- gler la pension au restaurant ne comportant aucun délit.

CHRONIQUE SPORTIVE

Véloce-Sport Cadurcien

Notre vaillante Société cycliste or- ganise pour le dimanche 14 septem- bre prochain, une sortie générale des membres de la Société à St-Paul- Labouffie, la coquette petite ville dont c'est ce jour-là la fête locale.

Tous les membres de la Société tiendront à y prendre part. Le ras- semblement aura lieu devant le Café de la Promenade, à 13 h. 30 précises, et le départ donné à 14 heures.

Une innovation à Cahors : le Vé- loce organisé pour le dimanche 5 oc- tobre prochain, une course de véte- rans, qui clôturera dignement la belle saison cycliste de 1924 et à la- quelle pourront prendre part tous les cyclistes du département non li- cenciés, ayant plus de 25 ans au 1^{er} octobre prochain.

Cette intéressante épreuve se dis- putera sur le parcours Cahors-St-Gé- ry et retour, avec neutralisation de 10 minutes à Vers au retour.

Des prix intéressants, dont nous parlerons prochainement, seront at- tribués à cette course qui comporte- ra un classement général et des prix spéciaux pour trois catégories.

Le Véloce est heureux de porter à la connaissance des sportifs la belle performance du jeune Amouroux, de Puy-l'Evêque, coureur du V. S. C., qui dans la dure épreuve de 110 km. organisée dimanche dernier à Catus, a brillamment enlevé la place de se- cond derrière Wetzmael jeune, l'excellent coureur briviste.

Ce jeune et sympathique coureur s'était déjà classé 8^e dans le Circuit du Quercy, la belle course de 225 km. organisée par le V. S. C. en juil- let dernier.

Nos vives félicitations au jeune crack bleu et or.

AVIRON CADURCIEN

Tous les équipiers disponibles sont instamment priés d'assister à la séance d'entraînement qui aura lieu dimanche 7 septembre courant à 15 heures, au stade Lucien Desprats,

pour la formation de l'équipe qui se déplacera à Agen le 21 septembre.

Le Comité.

Nos Camarades MM. Debard de la Trésorerie Générale et Pagès, du Dé- pôt de Cahors, viennent d'avoir la douleur de perdre leur père et beau- père. Nous leur adressons, ainsi qu'à leur famille les sympathiques con- doléances de l'Aviron Cadurcien.

Chronique des Théâtres

PALAIS DES FÊTES

Un spectacle unique de nouveauté : « La Tierra de los Toros ».

Combinaison du film et du théâtre créée avec un succès formidable à Madrid.

Ce spectacle présente deux protago- nistes célèbres : « MUSIDORA » qui apparaîtra à l'écran, sur la scène et jusque dans le public. Elle chantera ses dernières créations des Folies dra- matiques, de la Pie qui chante et de Maravillas à Madrid.

Et vous y verrez l'« Idole du Jour », le célèbre réjoneador et matador : Don Antonio Cañero qui vous initiera à la vie des ganaderos, à la manière dont on élève les « toros ». Vous y assisterez à une course célèbre et vous y applaudirez les prouesses du plus grand cavalier du monde.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 29 août au 6 septembre 1924

Naissances

Calmettes Marie, rue Pt. Wilson. Bringué Paule, rue du Temple, 2. Caussanel Pierrette, Bn Gambetta, 55. Garrigue Elise, Pt. Wilson. Sauvat Marie, place Galdemar.

Publications de Mariages

Chambon Yves, ouvrier des lignes télé- graphiques et Avenal Pauline, s. p. à Cahors. Courcières Antoine, armurier et Con- quet Célestine, s. p., à Cahors. Theil Alexandre, boulanger et Pouget Juliette, s. p., à Cahors.

Mariage

Soulayrès Jean, cultiv. et Récès, s. p. Pélissié Paul, menuisier et Dablanç Joséphine, modiste.

Décès

Marty Rosalie, Vve Ailibert, s. p., 73 ans, au Payrat. Abadie, Elie, négociant, 50 ans, rue Jof- fre, 4. Peyramard Louis, maçon, 29 ans, rue Pt. Wilson. Debard Joseph, couvreur, 67 ans, rue Labarre, 50.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera as- suré le dimanche 7 septembre par la Pharmacie GAYET

Rue Georges Clemenceau

Mlle Blanche RESSÉQUIER

Professeur de piano et solfège
Diplômée au Conservatoire de Toulouse
commencera ses leçons le 1^{er} octobre et prévient les parents des élèves qu'elle recevra les 29 et 30 septembre, 22, boule- vard Gambetta.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Ecole de Musique
Cours de Violon, Violoncelle
Accompagnement, Chant, Solfège
Ensemble, Orchestre
LUTHERIE D'ART
Grand choix de Violons, Violoncelles
Pianos, Mandolines, etc.
Grand choix de Musique Classique
Moderne, Danses, Chansons
Gymnastique « La Voix de son Maître »
Accords, Réparations, Expertises
Achat de vieux Violons, Pianos
M^{lle} Germaine PALAME
J.-B. & Jean NOUVRIT, 1^{er} prix du Conservatoire
24, Bnd GAMBETTA, CAHORS
Téléphone n^o 85

N'OUBLIEZ PAS CEICI!!!

Queles Sacs pour Dames : portefeuille, porte-monnaie, en cuir maroquin et cuir artistique sont SACRIFIES pour la récla- me de la MAISON.
C'est pourquoi ils se vendent 40 0/0 moins cher que partout ailleurs.
POINCHET, Coiffeur pour Dames
4, rue-Maréchal-Foch, CAHORS

ON DEMANDE

Un Garçon de Magasin

Mercerie en Gros F. SALANIE

Rue Gustave Larroumet, n^o 4

Arrondissement de Cahors

Luzech

Concours de bébés. — A l'occasion des grandes fêtes qui auront lieu les 7, 8 et 9 septembre, le comité des fêtes a inscrit au programme un concours cantonal de bébés. Ce concours aura lieu le mardi 9 septembre à 15 heures dans la salle des fêtes. Pourront y prendre part tous les enfants âgés de 3 ans et au-dessous. Le jury spécial décernera des prix aux deux catégories suivantes : enfants de 1 an et au-dessous, enfants de 3 ans et au-dessous.

Toutes les mamans du canton de Luzech auront à cœur de brigue- l'honneur d'obtenir pour leur bébé un prix qui sera pour elles le plus bel encouragement et un précieux souvenir. Nul doute que cette fête enfantine d'un nouveau genre, n'ob- tienne le plus franc succès.

Concert de l'Orphéon cadurcien. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par l'Orphéon ca-

durcien et l'Orchestre symphonique pendant la fête vénitienne de lundi 8 septembre : 1^o Les paysans (chœur), (valse chantée). — 2^o Aimer, boire, chanter (chœur et soli). — 3^o Sur les remparts (Orphéon). — 4^o Le beau Danube bleu (valse chantée

Un avion survole la ville. — Mercredi matin, de très bonne — il était à peine six heures — un avion, passant très haut sur la ville, venant de la direction du S.-O., et se dirigeant vers le N.-E., a fait entendre son puissant moteur.

C'est le second avion qui passe sur la ville depuis la fin de la guerre. Les Anciens du 207. — Dimanche matin, de nombreux anciens poilus du 207^e, musique en tête, sont allés déposer une magnifique gerbe de fleurs au pied du monument élevé place de la Raison.

A midi, sous la présidence du sympathique commandant Dussaud, un grand banquet réunissait autour d'une table fort bien décorée, les anciens camarades du 207^e, qui firent le plus grand honneur aux mets succulents servis au restaurant Conte.

La fête se termina dans la soirée et chacun, en se retirant promit d'être au même rendez-vous l'année prochaine.

Etat-civil du 30 août au 6 septembre. — Naissances : Corn Jeanne-Lucienne, née le 31 août, rue Baduel; Cavarroc Albert-Marcel-Eugène, né le 4 septembre, rue Boutarie.

Décès : Néant. Mariage : Il a été célébré le mariage de la gracieuse Marie-Thérèse Ponce, fille de M. Ponchu, boulangier, rue Gambetta, avec M. Massip Elie-Jean, employé de la Cie d'Orléans. Le mariage nuptial s'est rendu à la mairie accompagné de parents et d'amis. Nous adressons à la famille et aux jeunes époux nos vives félicitations et vœux de bonheur.

Publications de mariage. — Entre Adolphe Murat, employé à la Cie d'Orléans, domicilié à Figeac, majeur, et Françoise-Hélène-Suzanne Delsouc, sans profession, domiciliée à Figeac, majeure.

Entre Auguste-Louis-Victor Lazuech, ouvrier ébéniste aux ateliers de la Cie d'Orléans à Périgueux, 35, rue Sèveuse, majeur, et Marie-Marquerite Rouquie, employée comptable, domiciliée à Périgueux, 35, rue Combe-des-Dames, résidant à Figeac, majeure.

Entre Henri-Edouard Salvy, professeur au Collège Champollion, majeur, et Françoise-Léon-Marguerite Hébrard, négociante en mercerie, domiciliée à Figeac, majeure.

Pharmacie de service. — Dimanche, 7 courant, la pharmacie Selves, rue de la République, assurera le service de la pharmacie pendant toute la journée.

Probité. — Mme Cassan, cultivatrice à Fumet, commune de Figeac, a trouvé sur la voie publique au lieu dit Lascambe, sur la route, un par-dessus qui doit être tombé de sur quelque voiture ou auto, presque neuf, dans les poches duquel sont quelques papiers.

La personne qui l'a perdu peut aller le réclamer au commissariat de police de Figeac.

Collège Champollion
MÉNAGE DEMANDÉ
homme intérieur et jardin
femme cuisine et intérieur
Ecrire à M. le Principal en faisant connaître prétentions.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Pharmacie de service. — C'est la pharmacie Dardenne qui assurera le service lundi 8 septembre.

Index économique électrique. — La valeur de l'index du 2^e trim. 1924, pour le département du Lot, est fixée à 226 au lieu de 222. L'hectowatt est de 0 fr. 168.

Mérite agricole. — Parmi les promotions au grade de chevalier du Mérite agricole, nous sommes heureux de relever le nom de M. Lucien Fournié, adjoint au maire de Gourdon.

Nous nous réjouissons de cette distinction, et adressons à l'intéressé, nos plus sincères félicitations.

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision pour le canton de Gourdon auront lieu mercredi, 10 septembre.

Audience correctionnelle du 5 septembre. — Sont renvoyées à l'audience du 19 septembre prochain, deux affaires de délits de chasse, l'un des prévenus ayant nié les faits et l'autre ne s'étant pas présenté.

A l'instruction. — Un vol avec escandale a été commis chez M. Palot, propriétaire aux Préveries, Cne de Léobard, par le jeune X., âgé de 14 ans.

Ce précoce mauvais sujet s'est introduit par une fenêtre du 1^{er} étage en grimpa sur un arbre voisin de la maison.

Un sautoir en or, une montre et deux louis de 20 fr. ont été soustraits d'un coffret.

Le jeune voleur est de l'arrondissement de Sarlat. Il nie les faits qui lui sont reprochés, mais il a été écroué en raison des lourdes charges qui pèsent sur lui.

Payrignac
Banquet républicain. — Demain, dimanche, aura lieu dans notre commune, un banquet républicain destiné à fêter le succès du cartel des gauches dans notre département.

Tous les Parlementaires du Lot y sont invités.

Martel
Boulangers en grève. — Les boulangers de Martel, au nombre de cinq, sont en grève depuis le 1^{er} du mois de septembre.

Le motif ?
Ils veulent que le prix du pain, qui est de 1 franc 175 le kilo, soit porté à 1 franc 25.

M. Lachèze, maire de Martel, a pris toutes les dispositions nécessaires pour que la population ne manque pas de ce précieux aliment durant cette période de trouble.

Il a été acheté au dehors la quantité nécessaire de pain pour le premier jour et suffisamment de farine pour les jours suivants.

Le ravitaillement sera donc assuré quoi qu'il arrive.

Salviac
Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Salviac s'est réuni dimanche 31 août, à 9 heures du matin.

Tous les conseillers municipaux étaient présents, à l'exception de MM. Edgard Gay et Edouard Besse.

M. Monpart est élu secrétaire et lit le procès-verbal de la deuxième séance, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Président soumet à l'Assemblée les comptes d'assistance médicale gratuite du premier semestre 1924, qui se décomposent ainsi : M. le docteur Cambornac, 302 fr. ; M. le docteur Malbec, 20 fr. ; M. Léger, pharmacien, 483 fr. 15 ; M. Costes, 97 fr. 40 ; M. Dupont, 59 fr. 70.

Sont nommés pour la révision des contributions foncières en 1924 : MM. Jacques Ménaque, Jean Albert, Eugène Gineste, Edgard Gay, Louis Lacane, Jean Courbès, Louis Francoulan, Valentin Alary, propriétaires à Salviac.

Sont désignés comme forains : MM. Paul Sylvestre, de Pont-Carral, et Calvet, de Dégagnac.

Au sujet du traitement du receveur municipal, le Conseil, après en avoir délibéré, « considérant que le traitement du receveur municipal, qui s'élevait en 1913 à 298 fr., est porté à 1.423 fr., et se trouve ainsi augmenté dans une proportion que l'Etat n'a pas observée pour ses fonctionnaires ; considérant que le décret du 4 mars constitue un abus d'autorité, tout en élevant le tarif de base pour le calcul du traitement qu'en faisant remonter au 1^{er} janvier 1924 le point de départ de l'augmentation ; considérant qu'au moment où la question lui est soumise, le Conseil ne dispose d'aucun crédit disponible pour l'exercice en cours, demande que le décret du 4 mars soit rapporté purement et simplement, et qu'il soit procédé à une révision normale du traitement des receveurs municipaux et pour valoir à partir du 1^{er} janvier 1925 ».

Au surplus, M. le Maire fait observer que pour l'éclairage à l'acétylène, fonctionnant en régie municipale avec un agent comptable spécial, la somme de 7.000 fr. qui est inscrite en recettes et en dépenses sur le budget communal ne doit pas équitablement figurer au décompte qui sert de base à la fixation du traitement du receveur municipal.

Le Conseil, approuvant ces observations et considérant qu'aux termes des anciens arrêtés il doit être tenu compte seulement des bénéfices des régies municipales, demande que cette somme de 7.000 fr. soit déduite du décompte établi par le percepteur.

Le Conseil s'occupe en fin de séance des demandes d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et de demandes d'assistance aux femmes en couches, et lève la séance à 11 h. 45.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de Mme Maria Richard, de Luziers, Commune de Salviac, sœur de M. Julien Cassagne, directeur-honoraire des Postes et télégraphes à Paris.

Nous adressons aux familles Richard, Cassagne et Iragne l'expression de nos sincères condoléances.

Dégagnac
Nécrologie. — M. Charles Bos, l'es timé boucher de Dégagnac, qui donnait depuis le décès de sa jeune épouse, survécu il y a quatre mois, des signes manifestes d'une grande lassitude, vient d'être terrassé, en peu de jours, par une cruelle maladie.

Dégagnac qui fit à la regrettée Mme Bos, d'importantes funérailles, a rendu au mari des honneurs funèbres qui témoignent de la considération dont il jouissait ici et dans les communes voisines.

Nous adressons à la mère du défunt, à sa fille, Mlle Marguerite Bos, et à tous les autres parents, l'expression de nos sentiments attristés.

Nous avons encore le regret d'annoncer le décès, à l'âge de tous les espoirs, de Mlle Eugénie Rouquier, du village de Lantis.

Dans cette cruelle épreuve, nous adressons aux malheureux parents toutes nos condoléances.

Mariages. — Mlle Emilie Lafon, du village de Lamothe, C^e de Dégagnac, et M. Edgard-Arthur-Emile Deviers, domicilié C^e de Léobard.

M. Emile Calvet, du village de Maillet, C^e de Dégagnac, et Mlle Marie-Emilie-Marcelle Combarieu, domiciliée avec ses parents C^e de Calamane.

Mlle Elise Delmas, du village de Font-Bastide, C^e de Dégagnac, et M. Antoine Saint-Martin, cultivateur, au lieu dit Massabie, C^e de Parnac.

A tous ces jeunes couples, nous souhaitons : bonheur, prospérité et nombreuse postérité !

Léobard
Mérite agricole. — Parmi les nouveaux chevaliers du mérite agricole, de la promotion de septembre, nous relevons le nom du sympathique adjoint au maire de Léobard, M. Louis Fresquet, du village de l'Abbaye. Nos bien sincères félicitations.

Souillac
Raid hippique. — Le comité des fêtes informe les intéressés que les engagements pour le raid hippique du 14 septembre seront clos le 12 courant.

M. Laroumanie, président du comité reçoit les inscriptions.

Multis, veuves de guerre et ascendants. — La section cantonale de Souillac s'est réunie à la mairie, à l'effet d'être deux délégués au Conseil départemental.

Ont été nommés MM. Sote et Laroumanie.

Aux Viticulteurs

Les Multi-Levures JACQUEMIN

Garantissent AUX VINS

1. Le maximum d'amélioration et de bouquet.
2. Le maximum de degré alcoolique.
3. Le maximum de conservation et par conséquent
4. Le maximum de plus value à la vente.

S'adresser :

Grande Pharmacie Paul GARNAL

97, Boulevard Gambetta — CAHORS

Renseignement

Avis de concours

Un concours pour un emploi de rédacteur-stagiaire dans les bureaux de la Préfecture de l'Aveyron aura lieu à Rodez le lundi 13 octobre 1924 à 8 heures.

Outre le candidat admis, les candidats déclarés admissibles par le jury pourront être appelés dans l'ordre de leur classement et sans nouveau concours à occuper les postes qui pourraient devenir vacants jusqu'au 31 décembre 1924.

Pourront être seuls candidats les français des deux sexes jouissant de leurs droits et âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus le jour du concours.

La limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à une pension de retraite.

Les candidats devront déposer au Secrétariat Général de la Préfecture, avant le 15 septembre, dernier délai, une demande d'admission au concours établie sur un papier timbré et accompagnée des pièces désignées à l'article 1^{er} de l'arrêté réglementaire du 3 novembre 1920.

Le texte de cet arrêté, qui détermine en outre la nature des épreuves à subir et fixe le programme du concours, sera adressé à tous les candidats qui en feront la demande à la Préfecture (2^e Division).

Dernière heure

A GENÈVE

Le Discours de M. HERRIOT

Nous n'avons pu, dans nos commentaires de la « Situation », commenter le Discours de M. Herriot, ce discours n'ayant pu être connu à Cahors que ce matin, samedi.

Le Premier Français a donné de façon supérieure la réplique à M. Mac Donald. Contrairement à ce dernier, M. Herriot s'est méfié de l'improvisation. Il est monté à la tribune avec un papier bien préparé, de façon à éviter toute interprétation erronée.

Il a voulu donner la note exacte, précise de la pensée du gouvernement français. Il y a réussi et a soulevé, à maintes reprises, les ovations de la salle.

Voici comment les Débats, journal très modéré, apprécie l'intervention du représentant de la France :

« M. Herriot ne perdait pas de vue son texte, qu'il suivait mot à mot. Il ne recherchait visiblement pas un succès personnel et n'était préoccupé que de dissiper toute équivoque sur les intentions de la France. M. Herriot fut ainsi plus solennel que nous ne l'avons connu. Un peu raide, en fermant dans sa jaquette noire, le doigt levé souvent, comme pour bien marquer la gravité de ses avertissements, la voix un peu métallique et sans nuance, le président du Conseil n'en fut pas moins écouté, avec une attention qui ne s'est démentie à aucun moment par un auditoire extrêmement sympathique. Il fut même l'objet de véritables ovations, notamment quand il affirma avec force le droit qu'a la plus petite patrie d'avoir les mêmes regards que la plus vaste. »

En parlant de la force, le président du Conseil reste fidèle aux traditions de la France et on a paru lui savoir un gré infini d'avoir rappelé les principes d'égalité absolue et de démocratie qui doivent être de règle à la Société des Nations.

On a reconnu que M. Herriot avait fort adroitement su tirer parti du discours de M. Mac Donald pour en faire tout d'abord la critique, sans appuyer et parfois même avoir l'air d'y toucher, pour se ranger ensuite aux principes énoncés par lui et pour en tirer toutes les conclusions nécessaires. M. Herriot n'a pas été jusqu'au fond du sujet ; ce n'était pas la sache. Il a bien montré que celle-ci ne pouvait et ne devait se poursuivre que par les moyens habituels de la S.D.N. et en s'en tenant fidèlement au pacte qui contient déjà toutes les idées que l'on met en avant au jourd'hui et dont il reste à faire des choses vivantes. Mais, se plaçant sur le terrain même qu'avait choisi M. Mac Donald et citant Pascal et même l'Evangile, il a fait ressortir l'obligation où l'on se trouvait, pour être vraiment juste, de ne pas émasculer l'idée de justice en la dépourvant de celle de force, car même « l'innocence absolue des intentions ne suffit pas à préserver un peuple » comme le fait remarquer M. Herriot aux applaudissements de l'auditoire.

Comme on avait beaucoup parlé d'arbitrage, il n'eût qu'à évoquer le souvenir de ce que la France avait fait à Londres et à parler de la tradition française, si noblement représentée à la S.D.N. par M. Bourgeois, ce qui donna l'occasion à l'Assemblée de faire une touchante manifestation de sympathie en l'honneur du vénérable représentant de la France.

Les applaudissements ont éclaté de toutes parts dans la salle lorsqu'il parla de la question de l'admission dans la S.D.N. des Etats qui n'en font pas partie et quand il s'expliqua particulièrement sur l'admission de l'Allemagne, qui, naturellement, doit être soumise aux conditions du pacte et à la loi commu-

ne. M. Herriot a rappelé que la France ne connaît pas la haine et ne vit pas de la haine.

Enfin, toute la salle, debout, a applaudi à tout rompre M. Herriot lorsqu'il a regagné sa place.

La délégation britannique applaudissait elle aussi, mais pendant le discours du président du Conseil, le premier ministre britannique a témoigné parfois, en présence de l'argumentation de son collègue, d'un certain embarras.

Cela se comprend ! M. Mac Donald prétend supprimer le péril en le niant. M. Herriot veut sa suppression par le droit, secondé par la force.

Qu'on le veuille ou non, l'assistance militaire se pose inévitablement ici. Une simple menace de rompre les relations avec l'Etat agresseur serait impuissante à empêcher l'exécution d'un crime froidement résolu, comme le fut celui de 1914.

M. Herriot est dans la bonne voie, semble-t-il, souhaitons qu'il reste inébranlable dans la thèse qu'il a défendue.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

Attentat contre le Président de la République polonaise

On mande de Lemberg qu'un étudiant de 25 ans a lancé une bombe sur le Président de la République polonaise en sortant de la messe. Personne n'a été blessé. L'étudiant a été arrêté.

Grèves à Vienne

Il y a, actuellement, à Vienne, 10.000 grévistes métallurgistes.

Au Maroc espagnol

Un convoi espagnol a été attaqué vers Tsuïten. Trois soldats ont été tués.

M. Herriot rentre à Paris

M. Herriot quittera Genève dans la soirée. Il sera à Paris demain à 9 h. 35, d'où il repartira en automobile pour Meaux.

Mécontentement des Etats-Unis

Les Etats-Unis témoignent quelque mauvaise humeur. Ils auraient désiré que la Conférence relative à la question du désarmement ait lieu sous les auspices de Washington et non sous ceux de la Société des Nations.

Après la Conférence de Genève

Le « Daily Chronicle » estime que M. Herriot n'a pas secondé M. Mac Donald en ce qui concerne l'invitation du Premier britannique à l'Allemagne de demander son admission au sein de la S. D. N.

Le « Daily News » approuve M. Herriot de s'efforcer de réaliser l'alliance franco-britannique par une nouvelle charte d'arbitrage.

Par contre, il estime que M. Herriot n'a pas été très bien avisé dans sa tentative de sauver le projet de l'assistance mutuelle.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve BRASSIER ; Monsieur le Lieutenant BRASSIER et sa famille ; Madame et Monsieur HENRAS ; Madame et Monsieur RIGAMBERT ; Les familles CAZES, DELRIEU, CALAS-SOUS et ROUX et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Raymond CALMON

Ecu-surveillant des Travaux à la Compagnie d'Orléans

leur père, grand-père, beau-frère et oncle décédé à Cahors dans sa 80^e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 7 septembre, à 4 h. 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, Cabes-sut, route d'Arcambal.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles ALAYRAC et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Urbain ALAYRAC

Garde-Champêtre

décédé à Cahors, le 6 septembre, à l'âge de 61 ans.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu dimanche 7 septembre, à 13 h. 1/2, en l'église St-Barthélemy.

Réunion à la maison mortuaire, 9, place Thiers.

REMERCIEMENTS

Les familles DEBARD, PAGES, HERRILL, LAFON et tous les autres parents, remercient bien sincèrement, toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Joseph DEBARD

Couvreur

Piparde à Vendre

3 barriques

S'adresser rue Victor-Hugo, 14, le matin à partir de 9 heures.

REMERCIEMENTS

Les familles ALBERT, GRAS, CAPELLE, MOREAU, BESSE et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Madame Georges ALBERT

Née GRAS

HERNIE

LA GUERISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (ancⁿ 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES : Nous autorisons à publier leur nom : M. DUBEDAT J., à Castanet, par Villeneuve (L.-et-G.), hernie guérie.

M. CASTARDE F., à Miradoux (Gers), hernie guérie.

M. RIXIN J., au Peuch, par Ally, Cne de Loupiac (Cantal), hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à : GRAMAT, 12 septembre, Hôtel de Bordeaux. CAHORS, 13 septembre, Hôtel de l'Europe. FIGEAC, lundi 15 septembre, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).

VAYRAC, mercredi 17, H. Delmon Germain. CAPDENAC-GARE, 18 sept., Annexe du Buffet. SOULIAC, 19 sept., H. de la Gare, Condorc.

L'émotion aide de Monsieur Glaser recevra à : SARLAT, 13 sept., Hôtel de la Madeleine.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE pour Déplacement tous organes

TRAITE DE LA HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, boulevard Sébastopol, PARIS.

Pèlerinage de Rocamadour

M. RIVIÈRE, Place Rousseau, organise un service par auto-camion pour Rocamadour et Padirac. Prix des places : 20 fr., aller et retour. Se faire inscrire avant samedi soir, 7 h., Place Rousseau, n^o 2.

Eczémas :: Darts

Ulcères variqueux, Démangeaisons, Croûtes laiteuses, Maladies de la Peau et AFFECTIONS DU SANG

Soufflez immédiatement et guérissez par le DÉPURATIF LATAPIE

Ph^o RAYNAL, Cordes (Tarn)

Envoi 1^{er} Strop Pomme contre mandat 15 fr. Ph^o 12

Dépt: Pharmacie ARTIGUE, CAHORS

AVIS

M. BARBAZA, Electricien

Préviens sa nombreuse Clientèle et le Public que la Réouverture de son Magasin d'Electricité, 19, rue du Portail-Alban, CAHORS, aura lieu le 1^{er} octobre prochain, et qu'un grand Choix de Marchandises concernant l'Electricité seront mises en vente à des prix défiant toute concurrence.

Aperçu des nouveaux prix : Pose de lampes ordinaires 20 francs. — lampes va-et-vient 38 francs.

Travail soigné et matériel de 1^{er} ordre

J'opère seul et je garantis tous mes travaux

Avis aux intéressés

R. C. Cahors 169.

MEUBLES

E. COMBROUSE Fils

(Ancienne Maison CAPMAS)

3, rue Maréchal-Joffre, — CAHORS

Grand choix de Meubles en tous genres, Chambres à coucher, Salles à manger, Buffets de cuisine, Buffets vitrine, Lingerie, Armoires à glaces, Lits bois, Lits fer et cuivre, Sommier, Matelas, Chaises, Fauteuils, Glaces encadrées, Fourneaux de cuisine, etc., etc...

A des prix défiant toute concurrence

POUR VOS VACANCES

VOULEZ-VOUS

Une Voiture souple, confortable, économique ?

Adressez-vous à l'Agence Ford

4, rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPH. 81

OU VOUS TROUVEREZ LE NOUVEAU MODÈLE SURBAISSE

Prix : 11.500

AVEC DÉMARREUR : 12.500

CONSOMMATION MOINS DE 10 LITRES AUX 100 KILOMÈTRES

Consommation moins de 10 litres aux 100 kilomètres

Une excellente Recette

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : achetez chez votre pharmacien un flacon de Quinonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier lesang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie.

La Quinonine est un extrait concentré à base de quinquina, cola, coca, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 3 fr.

Pharmacie Orliac à Cahors.

T. S. F.

M. POUJADE, pharmacien à LUZECH (Lot), expérimenté, possesseur de l'un des meilleurs Postes de Radiophonie du S.-O., se met à la disposition des Amateurs pour donner toutes indications et indications théoriques, pratiques et commerciales qui leur permettront d'obtenir très facilement, économiquement et dans la perfection la réception de toutes les émissions existantes.

NE RI

Bibliographie

LA MODE PRATIQUE

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

Un An 25 fr. Chaque N° de 0 fr. 50 confiant : 0.50

Un Bon-Prime de 1 fr. à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

LA MODE PRATIQUE rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. Seine, 55-59

L'OPINION

Journal de la Semaine

Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du N° 64 (Nouvelle série)
 Editorial : Contre-partie ? — Ce qu'on dit : La discussion des accords de Londres. — Hier et aujourd'hui. — Les discours nantais de M. Herriot. — Mme Herriot et le curé d'Echallans. — Précieuse découverte. — Dépopulation et naturalisation. — Cousu de fil blanc. — Le journal de Colomb. — Crise de natalité. — « Ce point rose sur l'i... ». — Tout est littéraire. — Un record. — Une bibliothèque peu connue. — Affaires Intérieures : Trygée : Les groupes de la Chambre : VI. La gauche radicale. — Intérieur : Le Parlement. — La communication de M. Herriot, etc... — Affaires Extérieures : Jacques Chastenet : Négociations et négociateurs. — Affaires Economiques : Max Hermant : La politique du logement. II. — Notes et Figures : X... : Paquebots et paquebots. — Littérature : Maxime Revon : Henri Céard. — Théâtre : Louis Thomas : Le théâtre américain (suite). — La saison prochaine. — Arts et Curiosités : Henri Clouzot : Fêtes d'été. — Mémoires et Documents : José Germain et S. Faye : Le nouveau monde français : l'Algérie (fin). — Paris en 1815 : Souvenirs de la comtesse Flore Wrba. — Revue des Revues. — Bourse.

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N° : 1 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXECUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

Abonnez-vous à

LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 30 août 1924 : « Faut-il croire aux gardiens de la paix ? Enquête sur la « Société des Nations ». Le tour du

monde en une séance. — L'équipe française. Une boîte anglaise ? etc. » par Henri Ruffin. — « Mme de Graigny et Jean-Jacques Rousseau », par Edmond Bruwaert. — « La Renaissance Italienne : Venise au quinzième siècle », par Alfred Mallet.

France : Un an, 40 fr. ; six mois, 24 fr. ; trois mois, 14 fr. — Etranger : Un an, 75 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 22 fr. — Pion, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro : 2 francs.

MADAME,
 LE PETIT COURRIER DE LA
FEMME CHEZ ELLE
 est **GRATUIT**
 PUISQUE CHAQUE N°
 CONTIENT UN **BON-PRIME**
REMBOURSANT
 PLUSIEURS FOIS
 LE PRIX D'ACHAT
 Le Numéro 0.25
 LE DEMANDER PARTOUT

Chemin de fer de Paris à Orléans

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'aller et retour (1^{re}, 2^e et 3^e classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2^e et 3^e classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 9 h. 50 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 56 (1^{re} et 3^e classes sur le parcours espagnol).

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de :

Juvis à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles ; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

Circuits Automobiles dans le Périgord du 14 juillet au 30 septembre 1924.

1^o Au départ des Eyzies, la capitale préhistorique de France. Départ 12 h. 30 — Retour 17 h. 30. Vallée de la Vézère

Les **Mardis et Jeudis**. — Prix du transport : 15 francs.

Abri du Cap Blanc, Montignac, Thonac, St-Léon, La Roque-St-Christophe, Le Moustier, Tursac, Les Eyzies, Laugerie-Haute.

Vallée de la Dordogne

Les **Mercredis et Dimanches**. — Prix du transport 18 francs.

Campagne, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat.

2^o Au départ de Périgueux. Départ 13 h. 30. — Retour 18 h. 30. Vallée de la Dronne

Les **Jeudis et Dimanches**. — Prix du transport : 15 francs.

Château-Lévêque, Brantôme, Bourdeille, Bussac, Chancelade.

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin du 14 Juillet au 30 Septembre 1924.

Au départ de Rocamadour (Gare) Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 35 fr. 25 par place.

Circuit I
Lundi, Mercredi, Vendredi.

Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne, Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès.

Circuit II
Mardi, Jeudi, Samedi.

Alvignac, Miers, Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Carrennac, Cirque de Montvalent.

Circuit III
Vendredi

Gramat, Grottes de Presque (déjeuner), Château de Montal, St-Céré, Bretenoux, Eoubressac, Carrennac, Miers, Alvignac.

Au départ de Brive (Gare) Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. — Prix du transport : 35 fr. 25 par place.

Circuit A.
Tous les Jeudis.

Beynat, Argental (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

Circuit B.
Tous les Samedis.

Objat, Juillac, Pompadour (déjeuner), Chartrouse du Glandier, Vigeois, Uzerche.

AU PAYS DE GEORGE SAND

Circuit Automobile dans la Vallée de la Creuse

les mardi, jeudi et dimanche, du 14 juillet au 30 septembre 1924, au départ de la Gare d'Argenton-sur-Creuse.

Argenton (Gare), Le Moulin-Neuf, Badecon, Le Pin, Gargilisse (déjeuner), Cuzion, La Roche, Saint-Jallet, Crozant (visite des ruines), Pont-Charraud, Eguzon-Ville, Baraize, La Prune-au-Pot, Ceaulmont, Argenton (Gare).

Départ à 10 h. 15. — Retour vers 18 h. 30.

Prix du transport : 18 francs par place.

Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS

Rappelez-vous qu'à l'« Hôtel des Ventes », 4, rue Blanqui à CAHORS, il y a toujours un choix de meubles d'occasions et d'objets divers en très bon état. On achète et l'on fait aussi l'échange de meubles.

Actuellement en cuivre : chaudrons, fournaies, cassés, etc... assiettes, écuelles et plats en émail. A vendre état neuf : machine à écrire Underwood n° 5, bicyclette pour homme et dame. On achète aussi les vieux meubles.

Société des Transports en Commun demande : **RECEVEURS**, libérés du Service Milit., âgés moins de 40 ans ; salaire mensuel : début, 525 Frs. ; après un an, 535 Frs. ; après 2 ans 1/2, 550 Frs. (le salaire augmente progressivement jusqu'à 625 Frs. par mois). Indemnité annuelle 365 Frs. Primes diverses. Indemnités pour charges de famille. Congé de 21 jours payé. Retraite et autres avantages. Ecrire ou se présenter, 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

LA PHOSPHODE GARNAL
 remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
 et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :
ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

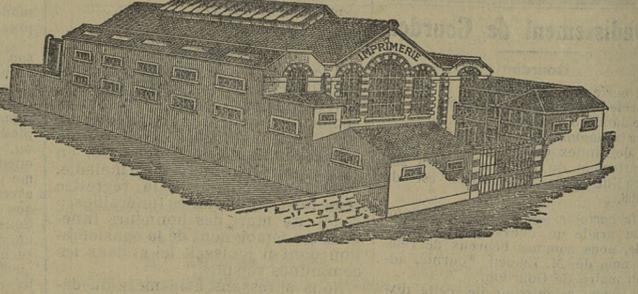
- LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
- MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.
- MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
- ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
- NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL
 et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 52. Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
 (Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
INSTALLATION MODERNE
ATELIER PRINCIPAL :
 1, Rue des Capucins
ANNEXE :
 4, Rue Frédéric-Suisse
21 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



Feuilleton du « Journal du Lot » 52

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais PAR E. DE SAINT-SECOND

XXX LA CONFESSION

« Vous n'avez pas oublié que je vous ai demandé douze heures pour peser ma décision ; vous m'avez cédé immédiatement (car, Garth, vous avez été parfait en tout) et vous m'avez laissée... Je vous donnerai plus tard, mon bien-aimé, je veux l'espérer du moins, un récit détaillé des heures qui suivirent. Mais il faut que je vous révèle maintenant dans toute sa misère le fait qui nous a séparés. Je vous savais un admirateur passionné de la beauté sous toutes ses formes. J'avais noté dans mon petit livre à clef une conversation que nous avions eue, au sujet d'un prédicateur dont la laideur vous avait d'abord repoussé, mais dont le visage vous était apparu ensuite illuminé par la beauté de la pensée intérieure. Cependant vous aviez ajouté que voir un tel visage toujours en face de vous vous eût été un supplice... »

« J'ai, hélas ! lu et relu ces lignes au cours de cette nuit fatale... Et je n'ai pas eu assez de confiance dans votre amour pour supporter l'imperfection de mon visage... Je ne m'étais pas vue, par vos yeux, comme cela m'est arrivé depuis. J'ai cru nous épargner à tous deux de cruels regrets et d'amères désillusions futures, en mettant résolument de côté le bonheur inouï qui s'offrait. Dans le sentiment morbide qui me dominait, je me suis dit : « Quoi ! ce jeune éphèbe attaché à ma laideur, devenant toujours plus beau, pendant que je deviendrai plus laide et plus vieille ! » Que tout ceci semble piteux, maintenant que je connais la force de notre amour ! Mais alors, je croyais mon raisonnement juste et raisonnable, et le cœur déchiré, j'ai pris la résolution de dire « non ». Ah ! croyez-moi, je n'imaginais aucunement ce que ce non signifiait pour vous. Je croyais que vous passeriez immédiatement à une autre fantaisie. Sincèrement, Garth, j'ai cru que la désolation serait uniquement pour moi. Puis vint la question : comment vous refuser ? Je savais que, si je vous donnais la vraie raison, vous me forcerez à croire que je me trompais. Alors, mon bien-aimé, craignant de céder, je vous ai menti. Je ne m'excuse pas, je ne me défends pas, je me confesse simplement, me fiant à votre générosité pour

m'avouer qu'aucune réponse, autre que celle que je vous ai faite, ne vous eût éloigné. Ah ! la pauvre Jane, qu'elle fut désolée ! Ah ! si vous aviez pu la voir dans la petite église, vous appelant, se rétractant, promettant, épiant le bruit de vos pas dans une agonie de désir !... Mais mon Garth n'est pas homme à attendre sur le seuil les caprices d'une femme. L'année qui suivit affecta ma santé au point que Deryck Brand me déclara que je m'en allais en morceaux, et m'ordonna de voyager. Alors, dans une atmosphère plus vigoureuse, au milieu de scènes nouvelles, j'envisageai plus sainement la vie. En Egypte, au mois de mars dernier, je décidai que je ne pouvais plus vivre sans vous. J'avais un tel besoin de votre amour, un tel désir de vous donner le mien, que je pris la résolution de m'embarquer sur le premier bateau et de vous appeler. Alors, alors, mon bien-aimé, j'apparis... ! Je vous écrivis une lettre, et la permission que je sollicitais d'accourir près de vous me fut refusée ! J'admets parfaitement que vous puissiez dire : « Elle n'avait pas confiance en moi quand je voyais. Maintenant que je suis aveugle, elle ne craint plus rien ! » Garth, vous pourrez en effet le dire, mais ce ne sera pas la vérité ! « J'ai eu récemment des preuves

certaines que je me trompais et que j'aurais dû avoir confiance en vous. Ces preuves je vous les dirai plus tard. Tout ce que je puis vous affirmer est que si vos beaux yeux brillants pouvaient voir, ils verraient une femme qui est, sans une arrière-pensée, toute votre. Et si quelque inquiétude lui venait à l'esprit quant à son visage ou sa personne, elle dirait simplement : « Ils lui plurent, ils sont à lui ; je n'ai plus le droit de les critiquer, ils ne sont pas miens, mais siens ». Bien-aimé, je ne puis encore vous révéler comment j'ai atteint cette conviction. Mais j'ai d'incomparables certitudes de votre fidélité et de votre amour. La question se réduit à ceci : pouvez-vous me pardonner ? Si vous le pouvez, j'accourrai immédiatement. Si vous ne pouvez me pardonner, je me soumettrai ! Mais, oh ! mon aimé, le cœur sur lequel vous avez une fois reposé votre tête ne bat que pour vous. Si vous en avez besoin, ne le repoussez pas. Ecrivez-moi un seul mot de votre propre main : « Pardonnée ». C'est tout ce que je demande. Dès qu'il me parviendra, j'arrive. Ne dictez pas de lettre à votre secrétaire. Je ne pourrais supporter cela. Ecrivez simplement si vous le pouvez en toute sincérité : « Pardonnée », et envoyez ce mot à « VOTRE FEMME. »

La pièce était infiniment calme quand nurse Rosemary termina sa lecture, et posant la lettre, attendit. Garth, après une pause, leva la tête. Elle me demande de faire une chose impossible dit-il. Et un sourire détendit lentement son visage contracté. Jane serra convulsivement ses mains sur sa poitrine. — Ne pouvez-vous écrire « pardonnée » ? demanda nurse Rosemary. — Non, dit Garth, je ne le puis pas. Mon enfant, donnez-moi une feuille de papier et un crayon. Nurse Rosemary les plaça à la portée de sa main. Garth prit le crayon, tâta pour trouver le papier, chercha le bord de sa main gauche, trouva le milieu avec ses doigts et en gros caractères bien nets traça un mot. — Est-ce lisible ? demanda-t-il en le passant à nurse Rosemary. — Très lisible ! dit-elle ; car elle répondit avant que l'écriture ne fût mouillée de ses larmes. Au lieu de « pardonnée », Garth avait écrit « aimée. » — Pouvez-vous le mettre à la poste tout de suite ? demanda Garth d'une voix basse et agitée. Et elle viendra... O Dieu, elle viendra ! Si la lettre part ce soir, elle pourra être ici après-demain. Nurse Rosemary prit la lettre de

Jane, et par un effort presque surhumain parvint à dire : — Monsieur Dalmain, il y a un post-scriptum à la lettre. Il y est dit : « Ecrivez au Palace-Hôtel, Aberdeen. » Garth bondit. — A Aberdeen ? cria-t-il. Jane à Aberdeen ! mais alors si elle reçoit ce papier demain matin, elle pourra être ici dans la journée. Jane ! Jane ! Chère petite nurse Rosemary, entendez-vous ? Jane sera ici demain. Vous êtes trop Anglaise pour avoir compris mon pressentiment, mais Margery savait. Miss Gray, le mot peut-être mis à la poste tout de suite ? — J'irai le porter moi-même, monsieur Dalmain, dit-elle ; je serai bien aise de l'occasion d'une promenade et je puis être de retour pour l'heure du thé. A la poste, elle n'envoya pas le mot de l'écriture de Garth ; il était caché dans son sein. Mais elle expédia deux dépêches : la première à « La duchesse de Meldrum, Palace-Hôtel, Aberdeen. Venez par le train de 5 heures 30 sans faute ce soir » ; l'autre à « Sir Deryck Brand, Wimpole street, Londres. Tout est bien. » (A suivre)